



# COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires.

**Présents :** Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Annie MEUNIER, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON et Frédéric ANGOT

**Procurations :**

Marie-Christine ANDRIEU qui donne procuration à Isabelle DALADIER,  
Bernard SCULFORT qui donne procuration à Patricia LISPAL,  
Katia VESSIOT qui donne procuration à Annie MEUNIER,  
Pascal MARCHESINI qui donne procuration à Patricia BEYSSON,  
Julien CHALAYE qui donne procuration à Cyril BRUSCOLINI

**Secrétaire de Séance :** Annie MEUNIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2022.

---

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

## **1 Subvention aux Associations**

Le conseil, décide à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :

- Boule Camaret/Travaillan 250 €
- Comité des Loisirs Travaillanais 4100 €  
Le Comité des Loisirs informe avoir perçu une partie de la somme restante du Club Bon Accueil ce qui explique que la demande est moindre.
- TFC Travaillan Football Club 2000 €  
Une surveillance de l'état des locaux sera réalisée ponctuellement, pouvant remettre en question le montant de la subvention pour l'année prochaine.
- Association de Chasse 1000 €
  
- AFSEP : « non » par 6 voix, « oui » par 3 voix, « abstention » par 1 voix. Une participation au Téléthon est réalisée ce qui explique qu'il n'y aura pas de versement de subvention pour cet organisme.

**2 DIA Vente propriété SCI EGB au profit de Mr ALLEMANY Benoit**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Prémption concernant la vente de la propriété située 36 Route de Camaret.

**3 Modalités de publicité des actes pris par les collectivités de – de 3500 habitants**

Mme le Maire informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlement ni un caractère individuel doit être assurée sous forme électronique sur le site internet. Toutefois, pour les communes de – de 3500 habitants, par dérogation, le Conseil peut choisir le mode de publicité. Le compte-rendu est supprimé, le procès-verbal sera signé par le Maire et le secrétaire de séance. La liste des délibérations sera affichée dans la semaine suivant la séance.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité de l'accès à l'information pour tous les administrés et pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, le Conseil, à l'unanimité, fait le choix de publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) par voie d'affichage sur le panneau à la porte de la Mairie.

**4 Fonds d'aide aux jeunes**

Mme le Maire indique que ce dispositif permet aux jeunes de 18 à 25 ans, en difficultés de bénéficier d'aides financières visant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur besoins divers (mobilité, subsistance, logement, santé, ...). Le Conseil décide par 12 voix « oui » et 3 voix « non » de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour le montant forfaitaire de 200 €.

Un bilan sera demandé auprès du Service Prévention des Exclusions et du Développement social Local.

**5 Modification du tableau des Effectifs**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le nombre d'heures (passage à 32 heures en annualisation) de l'agent rattaché à la Garderie, au service de Cantine et d'aide en classe de GS-CP et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**6 Modification du Règlement de Location du Ball Trap**

Le Conseil à l'unanimité décide de rajouter dans le règlement que le matériel situé à la Cabane des Chasseurs est interdit d'utilisation lors de la location du terrain. Un panneau « Interdit » sera positionné. Les lieux seront balisés.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que le projet agrivoltaïque a fait l'objet de demandes de recours gracieux. Ce projet portant sur la construction d'ombrières photovoltaïques devrait s'implanter le long de l'Aygues, sur les parcelles de Frédéric BARNIER. Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues et des riverains demandent le retrait du Permis de Construire accordé le 21 mars dernier à SASU CS AgriPV 21-2.

Annie MEUNIER et Frédéric DARRIBAU regrettent que l'information n'ait pas été donnée préalablement en Conseil, précisant que cette construction n'apporte aucun intérêt pour la commune, mais uniquement un bénéfice pour le propriétaire du terrain, sans compter les éventuelles nuisances (visuelles, ...).

Patricia LISPAL indique qu'un autre projet est à l'étude sur le Quartier, mais qu'à ce jour, rien n'est déposé.

Mme le Maire précise qu'en l'état actuel des choses, 5 propriétaires riverains ont fait une demande de recours gracieux ainsi que le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues. D'autres recours peuvent encore être déposés.

-----

Mme le Maire indique que le contrat des copieurs de la Mairie et Ecole arrive à échéance au 31 Août 2022. Une étude comparative a été réalisée avec d'autres prestataires. Le contrat doit être signé en Juin pour une réception des nouveaux matériels à la rentrée. Elle précise que les coûts ont été revus avec des forfaits modifiés afin de faire des économies. La présentation des diverses offres montre des écarts, la décision sera prise très rapidement.

-----

Mme le Maire rappelle que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 Juin 2022. Il convient donc de se rendre disponible pour les permanences. Le tour de garde du 1<sup>er</sup> tour a été adressé par mail. La permanence pour le second tour sera envoyée dès demain.

-----

Mme le Maire rappelle la cérémonie commémorative du 18 juin et la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Celle-ci est organisée par TRAVAILLAN et se déroulera à Camaret – rassemblement devant la Stèle du Général de Gaulle. Pour ceux qui peuvent aider, rendez-vous à 17h30 en Mairie, préalablement à la cérémonie.

-----

Mme le Maire fait part des remerciements de la Mairie de Sablet pour le soutien concernant la problématique liée à la fusion des EHPAD de Sablet et Sainte Cécile. Les choses ont avancé positivement, en effet, le 4 avril dernier, l'assurance de la pérennité des deux EHPAD est confirmé.

-----

Mme le Maire indique avoir reçu une invitation de l'Association PACE ((Pôle d'Action Culturelle Equestre) pour une journée qui se déroulera au château et dans le parc du domaine d'Alexis Gruss. Ne pouvant s'y rendre pour raison d'agenda chargé, Annie MEUNIER se propose de représenter la commune.

-----

Mme le Maire indique avoir reçu les remerciements du Resto du cœur pour la subvention accordée.

-----

Mme le Maire indique qu'une intervention au Cimetière, sur la stèle du jardin du souvenir, aura lieu en septembre prochain. En effet, le graphisme (mont Ventoux) réalisé n'est pas terminé ainsi que le gravage.

-----

Mme le Maire indique que la journée Clean Up est reportée au 15 octobre prochain, pour cause d'agenda chargé.

-----

Mme le Maire informe de la stagiairisation à la rentrée 2022 de l'agent rattaché à la Cantine scolaire. Précise que cette période d'un an est obligatoire et préalable à la titularisation.

-----

Mme le Maire informe que l'audience du 7 juin 2022, relative au dossier « Vallis Habitat », est reportée à une date ultérieure. L'avocat de la partie adverse ayant demandé un report pour constituer son dossier.

-----

Frédéric ANGOT et Mireille FARESSÉ indiquent que sur la RD 93, les automobilistes roulent à une vitesse excessive, rappelle que la semaine dernière un enfant a été renversé alors qu'il était à vélo. Mme le Maire précise que la Gendarmerie a été contactée après les faits et que des contrôles de vitesse ont été réalisés.

-----

Pierrette MEYER demande ou en sont les devis relatifs à l'élagage des arbres chemin du Badafier. Mme le Maire répond que les 2 entreprises n'ont pas encore répondu. Une relance sera adressée dès demain.

-----

Annie MEUNIER indique que l'entretien des ruisseaux a été réalisé, toutefois, de nombreux morceaux de plastique noir restent sur les abords des canaux. Sont-ils des déchets abandonnés ? Patricia LISPAL indique qu'une surveillance sera réalisée lors du prochain curage.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 10 Juin 2022 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
Annie MEUNIER



Travaillan le 10 Juin 2022  
Isabelle DALADIER Maire

